

Pr. VINCENT GAJDOS
**PRÉSIDENT DU COMITE
DES INTERNES**

**A L'ATTENTION DES PRATICIENS
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS**

M. EMMANUEL RAISON

Paris, le 19 septembre 2024

**DIRECTEUR DES
AFFAIRES MEDICALES**

Siège de l'AP-HP
55, boulevard Diderot
CS 22305
75610 Paris Cedex 12

01 40 27 38 90

**Objet : Délivrance d'un certificat d'aptitude des internes à l'exercice des
fonctions hospitalières**

Madame, Monsieur,

En novembre 2024, les internes primo-arrivants vont rejoindre l'AP-HP dans le cadre de leur troisième cycle d'études médicales.

Avant de prendre leurs fonctions et pour pouvoir exercer, les internes doivent justifier d'un certificat délivré par un médecin hospitalier, attestant de leur aptitude à exercer des fonctions hospitalières.

Beaucoup d'entre vous êtes sollicités par d'anciens externes de vos services pour la signature de ce document obligatoire. Votre soutien auprès de nos futurs praticiens est tout autant appréciable que nécessaire.

Nous attirons cependant votre attention sur l'enjeu de l'entretien clinique consacré à la délivrance de ce certificat. En effet, l'entrée dans le troisième cycle des études médicales peut générer ou renforcer chez certains étudiants des difficultés d'adaptation non décelées lors de l'externat. La reconnaissance de l'aptitude à l'exercice de fonctions hospitalières revêt donc une importance toute particulière.

Il peut arriver que l'entretien clinique réalisé avec l'étudiant révèle une pathologie chronique, une difficulté psychique ou un handicap appelant potentiellement une adaptation des conditions d'exercice, et conduise à orienter les jeunes internes vers :

- le service de santé au travail du site d'affectation lorsqu'il est connu, ou en cas de difficulté, le service central de santé au travail de l'AP-HP (Mme Patricia Nguyen, assistante du Dr Salou : patricia.nguyen@aphp.fr / 01.42.34.81.90).
- la [mission FIDES](#), en charge de la prévention des addictions du personnel (karina.rodriguez@aphp.fr / 01.45.59.33.17).
- le référent handicap du site d'affectation lorsqu'il est connu, ou la mission handicap (hary.andriantsiferana@aphp.fr / 01.40.27.19.92), qui pourra être mobilisée par le service de santé au travail.

Pr. VINCENT GAJDOS

PRÉSIDENT DU COMITÉ
DES INTERNES

-

M. EMMANUEL RAISON

DIRECTEUR DES
AFFAIRES MÉDICALES

Siège de l'AP-HP
55, boulevard Diderot
CS 22305
75610 Paris Cedex 12

01 40 27 38 90

- le bureau des internes de l'AP-HP (bdi.aphp.sap@aphp.fr) pour toute question relative à leur orientation et à leur prise de poste.

Par ailleurs, ce premier contact avec les primo-internes est l'occasion de leur adresser un message de prévention et de leur rappeler :

- les **obligations vaccinales** (vaccins obligatoires : DTP et Hépatite B / vaccins recommandés : grippe, coqueluche, rougeole et, en l'absence d'antécédents, varicelle). Le Service de santé au travail peut accompagner les internes dans la mise à jour de leur vaccin.
- L'existence d'une **plateforme d'écoute** externe dédiée aux professionnels de santé mise par l'association SPS (soins aux professionnels de la santé). Cette plateforme permet aux internes ayant besoin d'un soutien d'être écouté sur un numéro dédié : 0 805 23 23 26.
- L'existence d'un dispositif de **signalement et de traitement des situations de violence au travail** (harcèlement, violence sexistes et sexuelles...). Ce dispositif est ouvert à tous les professionnels de l'AP-HP, y compris les étudiants en formation, qu'ils soient victimes ou témoins. Les internes peuvent signaler les situations de violence au travail soit par mail : violenceautravail@aphp.fr soit depuis la page d'accueil d'AP-HP Pro (Ma boîte à outil/[signalement violence au travail](#)).

Enfin, cet entretien est aussi pour nous l'occasion de bien accueillir nos jeunes collègues dans notre institution, de partager avec eux les valeurs qui la fondent et qui font notre attachement à celle-ci, en particulier celles du compagnonnage. Nous souhaitons toutes et tous qu'ils s'approprient nos hôpitaux et qu'ils aient à cœur de les faire vivre demain. Nous sommes convaincus que la qualité de leur accueil sera déterminant dans leurs choix futurs.

Nous vous remercions pour votre engagement au service des futurs praticiens de l'AP-HP et nous tenons à votre écoute pour vous aider à accompagner au mieux les internes dans cette première année à vos côtés.

Pr Vincent Gajdos



Président du Comité des internes

Emmanuel Raison



Directeur des affaires médicales